



Honoraires :

- Appartements, maisons, annexes -> 6 % TTC
- Terrains, commerces -> 10 % TTC
- Ventes inférieures à 100 000 € -> Forfait

**Ici pas de commission d'Agence
Uniquement des honoraires de
réussites**

Garantie par MMA IARD Assurances Mutuelles – 14 bd Marie et Alexandr Oyon, 72030 LE MANS cedex 9, pour un montant de 110 000 € couvrant la Transaction sur immeubles et fonds de commerce
et 11 000€ couvrant la gestion immobilière, contrat couvrant la zone géographique suivante : Alpes Maritimes.

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de COVEA RISKS n° 114240090, contrat couvrant la zone géographique suivante : Alpes Maritimes.

